



Assemblée générale du Club sportif du Ministère des Finances

Mercredi 8 mars 2023

(Exercice 2021/2022)

Le président ouvre la séance à 18h30 en remerciant les adhérents qui ont fait l'effort, malgré la grève des transports en commun, de venir participer à cette réunion qui est un des moments importants de la vie de notre association.

En présentant l'ordre du jour il rappelle que cette assemblée générale du Club Sportif est réunie pour analyser les résultats de l'exercice courant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, premier exercice saisonnier complet suite à la décision de l'assemblée générale de juin 2021 de modifier la gestion du Club sportif d'un exercice annuel calendaire vers un exercice saisonnier, ainsi que présenter le bilan de l'année écoulée.

Il invite ensuite l'assemblée à approuver le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2022 relatif à l'exercice transitoire courant du 1er janvier 2021 au 30 août 2021.

En l'absence de remarques le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire général pour la présentation du rapport moral.

Le Secrétaire général remercie d'abord les adhérents, permanents, entraîneurs, responsables de section, membres du Comité Directeur et l'ensemble des bénévoles indispensables à la vie du CSMF qui par leur implication ont permis au Club sportif de reprendre ses activités dans des conditions normales après les deux années de crise sanitaire.

Il remercie également à tous ceux qui à nos côtés ont permis de surmonter cette épreuve hors normes, au Secrétariat général, au service des ressources humaines, au bureau SRH3 et à toute l'équipe du CASC plus particulièrement Marc TAMISIER et Vincent ROSSIGNOL.

Enfin, merci à notre Président, à notre Directeur général, à notre Trésorier et à toute l'équipe du secrétariat, que Laurent KAEPLER a rejoint récemment, pour leur engagement et leur belle énergie.

Mais avant d'évoquer les faits marquants de la saison passée, le Secrétaire général invite l'assemblée à saluer la mémoire de deux figures emblématiques du CSMF qui nous ont quittées en 2022 :

Claude DARGET, vice-président du CSMF, responsable de la section rugby pour laquelle il vibrait tant. Animateur truculent de nos réunions, Claude s'en est allé le 4 mars.

Aly COULIBALY animateur totalement dévoué à sa section athlétisme et compagnon de longue date du club, Aly nous a quitté le 16 juillet dernier.

Après deux années de perturbations dues à la crise sanitaire le club a retrouvé des conditions normales de fonctionnement et a pu reprendre l'ensemble de ses activités avec le soutien attentif du Secrétariat général et la forte mobilisation des bénévoles. Le renouveau de la section athlétisme dont les activités ont été recentrées sur Bercy. La multi-activités a retrouvé un haut niveau d'activités avec plus de 800 adhérents. Les sections de compétition ont fait briller les couleurs du Club à l'image de l'équipe fille des U17 de Handball sacrée championne de France, et de l'équipe fille de Basket évoluant en nationale 2, quatrième de son championnat. Après deux ans d'absence, le cross de Bercy a connu un beau succès avec plus de 1400 participants. Le CSMF a approfondi son engagement dans les actions de « sport santé » et de bien-être au travail, s'est investi dans le projet de création d'une nouvelle salle de sports dans le bâtiment Sieyès et a ouvert une activité yoga à Noisy-le-Grand.

La reprise s'est particulièrement exprimée avec le succès du Cross de Bercy qui a rassemblé plus de 1 400 participants à l'occasion de sa 59^{ème} édition. Autre symbole, le spectaculaire démarrage de la section d'escalade boosté par l'inauguration du mur d'escalade le 26 avril 2022.

En présentant ensuite le rapport d'activités, le Directeur précise l'organisation de la nouvelle section escalade, et les modalités du dispositif sport santé mis en œuvre en partenariat avec la MGEFI. Il évoque la reprise dynamique du Full contact à Bercy, le 8-ème dan obtenu par le professeur de la section judo et la création d'une activité Boxe Thaï à Paganini.

La reprise dynamique des activités de maintien de la forme a été facilité par la levée du dispositif de jauges qui limitait l'accès aux salles, mais le Club a maintenu les mesures de désinfection des équipements.

Le Directeur évoque ensuite les soucis du Handball fort de ses 300 adhérents et du Rugby pour obtenir les créneaux nécessaires sur les terrains et gymnases de la ville de Paris ; la reprise après deux saisons blanches des compétitions de ski avec le challenge du CSMF à Tignes début janvier ; le développement de l'activité loisirs du tennis de table.

En l'absence de question ou d'observation, le Président soumet les rapport moral et d'activités à l'assemblée générale qui les approuve à l'unanimité. Il donne ensuite la parole au Trésorier pour présenter le rapport financier.

Puis, le rapport financier est examiné. En l'espèce, Il s'agit du premier exercice complet depuis la crise sanitaire et le changement de calendrier, ce qui rend très difficile les comparaisons entre cet exercice et les précédents.

Le résultat de l'exercice – 31 203 € résulte d'un accroissement des charges externes notamment sur les comptes équipements sportifs (+42 000 €) et rémunérations et charges sociales.

Le solde de trésorerie au 31/08/2022 est de 467 763 €, il se maintient à un niveau élevé.

Les produits de l'exercice 2021 sont de 895 812 € pour des dépenses de 927 015 €.

Les subventions allouées par le Ministère et les cotisations versées par les adhérents constituent la quasi intégralité des produits perçus par le CSMF.

Les financements alloués par le Ministère, subventions de fonctionnement et salariale s'élèvent à 600 831 €.

Les cotisations (y compris le montant des licences réglées par les pratiquants des sports collectifs) s'élèvent à 232 678 €. La situation financière du Club Sportif reste saine grâce au maintien des subventions ministérielles à un niveau élevé et au retour du montant des cotisations à leur niveau antérieur à la crise. L'augmentation des charges salariales liées notamment au développement de nouvelles activités et les investissements en équipements sportifs, ont ainsi pu être compensés.

Le Président donne ensuite connaissance à l'assemblée générale du rapport du commissaire aux comptes qui certifie que les comptes présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice sous revue ainsi que de la situation financière et patrimoniale de notre association.

Il présente également le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées qui conclut à l'absence de telle convention sur l'exercice et rappelle que la convention d'objectifs et de moyens conclue par le CSMF avec le Ministère déterminant les conditions dans lesquelles l'Etat accorde des aides directes et indirectes au CSMF a été reconduite le 1er janvier 2022.

En l'absence de question ou de commentaire, le Président adresse tous ses remerciements au commissaire aux comptes pour l'aide claire et pédagogique qu'il a apportée dans la tenue de la comptabilité et soumet le compte rendu des comptes et le rapport financier à l'approbation de l'assemblée générale.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

En conclusion, il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau dont le montant s'établit au 31 août 2022 à 379 291 €.

Sur le tarif des cotisations pour l'exercice 2023/2024, eu égard à la bonne situation financière du Club et à la faible inflation actuelle, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de maintenir inchangé, pour cet exercice encore, le tarif actuel des cotisations annuelles pour l'exercice 2023/2024 qui débutera le 1er septembre 2023.

Les résolutions (rapport moral et d'activités, rapport financier, affectation du résultat et tarifs des cotisations de la saison 2022/2023) sont approuvées à l'unanimité moins une abstention.

Le Directeur présente ensuite la synthèse du sondage de satisfaction réalisé en novembre 2022 auprès des 1200 adhérents à la multi-activités. Le dépouillement des 347 réponses faites par les adhérents fait apparaître un excellent indice de satisfaction sur l'accueil (83 à 96%), sur les équipements sportifs (90%) et en progrès sur l'hygiène des locaux (85%). La qualité et la variété des activités proposées donnent satisfaction à plus de 80% des adhérents. Le nouveau site internet, avec l'affichage des plannings et la nouvelle procédure d'adhésion en ligne est apprécié par plus de 75 % des adhérents.

Le Président remercie le Trésorier qui a piloté la définition et la mise en place du nouveau site internet du Club et aborde les questions diverses posées par les adhérents.

Deux questions concernent l'accueil au Club d'adhérents extérieurs au Ministère et le montant de la cotisation pour les étudiants jugé trop élevé.

Le président rappelle que les activités du club sont en très grande partie organisées dans des locaux mis à disposition par le Ministère et financées par des subventions allouées dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur de ses agents. Elles s'adressent donc essentiellement aux agents du Ministère et si des adhérents extérieurs au Ministère peuvent être accueillis (étudiants ou non), leurs cotisations doivent supporter, au prorata, la part des dépenses du club financées par le Ministère.

Des adhérents à la multi-activités demandent la démultiplication de certaines séances sur la plage méridienne, l'élargissement des horaires d'ouverture des salles de Bercy et la reprise de cours de gymnastique en extérieur; il est rappelé les contraintes pesant sur le planning des moniteurs.

Des adhérents du Basket loisir sollicitent l'aide du secrétariat pour l'organisation de compétitions amicales. Le Président indique que le secrétariat peut en effet apporter son aide mais, comme souvent, la principale difficulté est de trouver des créneaux disponibles.

A la demande d'un adhérent d'organiser au CSMF des cours de danse, il lui est suggéré de se rapprocher plutôt de l'ATSCAF.

Le Président évoque ensuite l'ouverture en octobre dernier de l'activité « sport santé » en partenariat avec la MGEFI pour les agents dont l'activité sportive fait l'objet d'une prescription médicale.

L'assemblée générale, en application de l'article 13 des statuts, procède ensuite à l'élection au Comité Directeur de MM. Reza JOOMUN nouveau responsable de la section Basket et Jean-Louis GERARD nouveau responsable de la section karaté qui ont été cooptés au cours de l'exercice. Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21h 30.